

## CONCERTATION POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE DE GRAND TRANSPORT D'ELECTRICITE ENTRE ARRAS ET LILLE

### *RAPPORT D'ETAPE DU GARANT CNDP (08 avril 2013)*

#### **RAPPEL**

Le débat public pour ce projet dont le maître d'ouvrage est RTE, s'est déroulé du 12 octobre 2011 au 13 février 2012, Monsieur Michel Giacobino étant Président de la CPDP. Après remise du Compte-rendu, le Bilan du débat public a été dressé par Monsieur le Président de la CNDP le 29 mars 2012. Dans son courrier daté du 22 juin 2012, RTE a manifesté sa décision de principe de poursuivre le projet avec 13 engagements relatifs aux conditions qu'il entend respecter, au vu des enseignements tirés du débat. Enfin, suite à la lettre de RTE du 25 juin 2012 sollicitant la désignation d'un garant pour la concertation post-débat public, la CNDP a nommé Monsieur Bernard Féry en qualité de garant de la concertation pour la période jusqu'à l'enquête publique.

La présente note dresse un premier état des 6 premiers mois de cette concertation (d'octobre 2012 à mars 2013) et en découvre les enjeux et leur mise en perspective.

#### **DISPOSITIF DE CONCERTATION**

La concertation a été lancée par RTE au cours d'une réunion restreinte d'information le 25 septembre (élus, représentants des milieux associatifs, représentants de l'Etat, acteurs socio-économiques notamment). Elle fut suivie d'une réunion publique le 4 octobre 2012, avec présentation du dispositif envisagé. Le but principal de la démarche a été rappelé : donner toute l'information adéquate au public et solliciter les acteurs et ce public pour qu'ils prennent part directement à l'élaboration collective du projet.

Concrètement, l'information sur le projet ainsi que toutes les données territoriales utiles sont fournies par RTE : site web dédié ([www.rte-ligne-avelingavrelle.com](http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com)), journal de la concertation édité périodiquement avec distribution toute boîte dans les communes de l'aire d'étude, documentation technique, dossiers pour la préparation des réunions, insertion presse ou communiqués etc. S'agissant de l'élaboration collective du projet, le dispositif de concertation mis au point par RTE comprend une approche sélective grâce à 5 Commissions thématiques (voir ci-après) et une approche transversale à travers une série de réunions publiques (de même). Les Commissions se réunissent à peu près tous les 2 mois, les réunions publiques tous les 3 ou 4 mois.

### **ROLE ANTICIPATEUR DU GARANT**

Le Garant assure d'autant mieux sa mission qu'il peut intervenir en amont des processus liés à l'information et à la participation du public, en lien étroit avec maître d'ouvrage, au regard des modalités retenues pour cette concertation. A cette fin, il a été convenu avec RTE que le Garant participe directement à des séances de travail préalables au niveau de la maîtrise d'ouvrage et qu'il reçoit les documents principaux en cours de préparation. Partant, un travail fructueux s'est engagé permettant d'affiner les méthodes utilisées et d'améliorer – le cas échéant – les démarches de concertation et les supports diffusés. Par exemple le document de base intitulé « Dossier d'information ». D'une manière générale, ce travail régulier a renforcé, à travers l'équipe de cette maîtrise d'ouvrage, la qualité de l'organisation et le suivi optimal des opérations notamment sous les 3 critères : transparence, accessibilité, argumentation.

### **RAPPROCHEMENT AVEC LA CONCERTATION SOUS CIRCULAIRE FONTAINE**

RTE et le Garant ont rencontré dès que possible les représentants en charge de la concertation découlant de la Circulaire du 9 septembre 2002, dite « Circulaire Fontaine ». Celle-ci fixe les cadres d'une concertation sous l'autorité du Préfet coordonnateur pour tout développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité. Elle vise notamment, en son article 3.4., le rapprochement devant s'opérer entre les Services de l'Etat et, par ailleurs, l'organisateur du débat public CNDP (aucune référence dans cet article à la concertation post-débat public, celle-ci pouvant sans doute s'inspirer de celle-là).

La rencontre du Secrétariat général de la Préfecture du Nord a été des plus bénéfiques : pédagogie sur la concertation post-débat public déjà engagée, articulations entre les Services de l'Etat (concertation sous Circulaire Fontaine) et RTE (organisateur de cette concertation post-débat). Si ce double processus peut paraître redondant, en fait l'approche ouverte, en amont, dans le cadre de la concertation RTE et l'approche décisionnelle, en aval, dans le cadre de la concertation administrative par l'Etat, sont complémentaires. Aussi le Secrétaire général adjoint, en charge du dossier, a-t-il souhaité la présence du Garant aux réunions de l'Instance Locale de Concertation (ILC) qu'il pilote directement. La première a eu lieu le 29 novembre 2012 pour le lancement du dispositif avec une première décision sur le périmètre de l'aire d'étude du projet.

### **DEMARRAGE DES COMMISSIONS**

RTE avait décidé d'organiser 4 Commissions thématiques :

- une sur la santé (apporter une information pédagogique avec partage d'un état des lieux sur le terrain et des connaissances actuelles afin de mieux explorer la question des risques éventuels dus aux champs électromagnétiques engendrés par les lignes THT ; et définir subséquemment un dispositif d'accompagnement)
- une sur les milieux naturels (dans une zone géographique où de nombreux secteurs encore préservés de l'urbanisation ou secteurs sensibles conduisent à une assez forte mobilisation des populations locales)

- une sur l'agriculture (les corridors de passage possible des deux grandes variantes Est ou Ouest de la ligne à reconstruire, sillonnant des espaces agricoles pour lesquels la profession, à bon droit, entend prendre une part active dans cette concertation)
- une sur les paysages (la diversité des sites sur ces corridors introduisant des problématiques variables quant aux paysages et, par conséquent, aux choix que prendra RTE, par exemple en matière de pylônes, avec des mesures compensatoires).

Une cinquième Commission a été décidée par la suite, à la demande d'acteurs désireux de revisiter les entrants de la justification du projet. Cette Commission « Energie-économie » conduisant notamment à articuler ses réflexions avec les travaux dans le cadre du Débat national actuel sur la transition énergétique.

Le lancement de ces Commissions n'était pas évident. RTE est cependant parvenu à installer ces 5 commissions fortes de 20 à 30 membres chacune avec aussi bien des élus locaux, des représentants associatifs, des citoyens ou habitants-riverains, des représentants des milieux économiques et industriels et enfin des représentants de Services publics notamment des collectivités locales concernées. Actuellement, 3 réunions ont déjà eu lieu (ou vont avoir lieu à très court terme) pour chacune de ces Commissions. Le travail a généralement commencé par un inventaire approfondi de l'existant et la formulation des problématiques concernées dans chacun des thèmes. L'implication des participants est réelle avec une animation déléguée par RTE à un assistant à maîtrise d'ouvrage efficace.

#### **DEMARRAGE DES REUNIONS PUBLIQUES**

Deux réunions publiques ont déjà eu lieu, la troisième étant prévue le 18 juin. Elles ont d'abord permis la présentation détaillée par RTE du dispositif de concertation proposé en prenant écoute des avis des participants. Elles ont ensuite rendu compte du travail des commissions et ont permis d'échanger quant aux choix pouvant présider à la définition du projet en fonction des approches thématiques et de leur hiérarchisation. Il faut donc du contenu pour que ces réunions produisent leur fruit. En phase de démarrage, tel n'est pas encore le cas, ce qui a engendré deux phénomènes :

D'une part, le public a semblé jusqu'ici manquer au rendez-vous : la faible participation aux réunions publiques (60 à 70 personnes tout compris) a conduit le Garant à s'assurer auprès de RTE du bon envoi des informations et invitations dans les délais. Les quelques manquements parfois observés ne peuvent expliquer cette modeste fréquentation globale dont les raisons semblent davantage structurelles (voir conclusion § 1.). D'autre part, ces réunions ont entraîné une participation unilatérale d'opposants issus de collectifs « Anti-THT ». Ce n'est pas une difficulté en soi sauf au regard du critère d'équivalence.

Les prochaines réunions publiques vont probablement déployer la concertation : elles devront susciter la participation effective du public au regard des principaux enjeux à arbitrer et des choix à privilégier (voir conclusion § 3), les commissions, quelques soient l'intérêt de leur travail, ne pouvant aller au-delà de leurs prérogatives sectorielles. La participation de tous les publics devrait alors s'intensifier parce que les acteurs et les riverains se sentiront de plus en plus concernés.

## **PREMIERES OBSERVATIONS D'ENSEMBLE**

Une des observations de base, après ces premiers mois de concertation, tient au poids que le débat public de 2011-2012, qui a ouvert la trace, semble continuer à exercer. Certains acteurs voudraient inconsciemment le voir perdurer alors que nous sommes dans la phase suivante, celle de la concertation du projet. Ainsi se prévalent-ils, parfois, de pouvoir traiter de toute question à tout moment (voir conclusion § 2.)

Evidemment, cette confusion (entretenu) permet à plusieurs de poser à nouveau la question de l'opportunité du projet (plusieurs fois ces derniers mois). Le Garant et RTE s'efforcent alors d'expliquer la démarche en cours qui découle directement de la procédure réglementaire dans laquelle le projet se trouve placé (Code de l'Environnement), la phase de concertation excluant en quelque sorte le débat sur l'opportunité du projet puisque, par décision du maître d'ouvrage à l'issue du débat public, il est poursuivi (ceci n'excluant pas un arrêt éventuel à des motifs externes notamment de la part des pouvoirs publics).

Autre observation, relative aux postures singulières d'acteurs durant ces quelques mois : d'abord, celles d'opposants qui, à travers ces collectifs « Anti THT » veulent paradoxalement manifester en réunion publique leur volonté de ne pas participer à la concertation (Commissions). Cette attitude pouvant en fait entraîner leur marginalisation au regard des travaux de ces dernières qui, elles, avancent à grands pas. Cette situation n'est souhaitable pour personne. Un des collectifs a sollicité le Garant pour mettre sur pied une sorte d'expertise indépendante afin de traiter quelques sujets prioritaires, comme par exemple les besoins de transport d'électricité à terme ou la mise en souterrain des lignes. Malgré l'accueil réservé par le Garant à ce type de suggestions, il semble que cette démarche ne connaisse pas de suite (voir conclusion § 4). D'autres postures ont également été observées cette fois de la part d'élus locaux, la question de la reconstruction de la ligne THT pouvant s'inviter, localement, dans la prochaine campagne électorale (voir conclusion § 5.)

## **CONCLUSION**

1. Si le public semble relativement peu nombreux dans les réunions publiques, sans doute cela est-il dû au débat public antérieur qui avait relativement mobilisé l'opinion, tandis que la concertation en cours apparaît, pour un certain nombre, comme la mise en oeuvre d'un projet qui, aujourd'hui, leur paraît « engagé ». D'où une sorte d'apathie se retrouvant également dans le très faible nombre de questions reçues sur le site web dédié. Le fait que le projet consiste non dans la création mais dans la reconstruction d'une ligne existante ajoute sans doute à cette passivité apparente, sous réserve. Le Garant s'attache, en tout cas, à ce que tout le public soit bel et bien informé et sollicité pour participer à cette concertation post-débat. Elle devrait occasionner une mobilisation progressive au moins de la part des riverains lorsqu'il s'agira, par exemple, d'orienter le débat quant au fuseau de moindre impact.

2. Sans doute l'entrée en concertation demanderait-elle une pédagogie spécifique quand le public garde à l'esprit l'exercice du débat public comme il s'est déployé antérieurement. L'on se demande même si une CPDP ne devrait pas plus insister – par exemple en fin de débat - sur cette étape post-débat et sur sa nature propre, afin de prévenir les tendances de certains à rester dans la pure controverse.

3. Ceci étant, cette concertation semble s'engager sur de bonnes bases, même si le travail de synthèse pour agréger les résultats des commissions thématiques pourra paraître complexe pour certains. La découverte des nombreuses contraintes conjuguées conduira probablement à formuler des choix notamment en matière de corridors, puis de variantes d'itinéraire, puis de tracés pour le passage de la ligne, ainsi que des choix sur les autres aspects concernés.

4. L'importante question de la mise en souterrain des lignes est régulièrement évoquée dans les réunions, plus comme une alternative théorique, certes séduisante, mais dont beaucoup semblent mesurer les suggestions qu'elle induit, notamment au plan économique et environnemental. Elle n'a pas donné lieu jusqu'ici à une revendication explicite ou prise de position.

5. Enfin, il semble que le public n'ait pas encore appréhendé l'importance des mesures compensatoires que RTE a pourtant déjà pu évoquer, alors même qu'elles peuvent constituer un apport significatif aux territoires traversés (par exemple : aménagements des espaces ; mise en souterrain partielle pouvant intéresser d'autres lignes impactant le voisinage, non celles de 400 000 volts – peu faisable -, mais celles de 90 000 ou 20 000 volts – là où l'opération peut être davantage envisageable -).

Bernard FERY, 08-04-2013.